MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA PROGRAMMATION DES EFFECTIFS

DECISION N° 443 /MAE/SG/DRH/GPE DU \$5 MAR. 2008 PORTANT AFFECTATION DE MONSIEUR N'DRI KOFFI JACQUES A L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE PRES LE ROYAUME DE BELGIQUE.

Le Ministre,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret N° 87-36 du 14 janvier 1987 fixant le régime de déplacement des Fonctionnaires et Agents en service dans les Administrations et Etablissements publics Administratifs de l'Etat ;
- Vu le décret N° 2006-110 du 7 juin 2006 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu le décret N° 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2006-310 du 20 avril 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 072/MEF/CAB du 18 février 2008 portant nomination de Monsieur N'DRI Koffi Jacques, en qualité de Conseiller Economique, Chef de Service chargé des questions de l'Organisation Mondiale des Douanes à l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume de Belgique;

Vu le dossier de l'intéressé ;

Vu les nécessités de service ;

Contrôle 2007 Sectifs

DECIDE

Article Premier:

Monsieur **N'DRI Koffi Jacques** (Mle 242.790-Q), Administrateur des Services Financiers, est affecté à l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume de Belgique en qualité de Conseiller Economique, Chef du Service Economique chargé des questions de l'Organisation Mondiale des Douanes, en remplacement de Monsieur SANGARE Souleymane rappelé à Abidjan.

Article 2:

Monsieur N'DRI Koffi Jacques est affecté pour une période de six (06) ans au terme de laquelle il sera rappelé à Abidjan.

Dès son retour à Abidjan, Monsieur N'DRI Koffi Jacques sera remis à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 3:

Conformément à la réglementation en vigueur, il sera délivré à Monsieur N'DRI Koffi Jacques, à son épouse Madame N'DRI née EHUI Ettien Marguerite et à ses enfants :

- N'DRI Morelle Akissi Nadine	née	le	11/04/1996 = 11 ans;
- N'DRI Marie Krah Thérèse	née	le	21/05/1999 = 08 ans;
- N'DRI Yassiélou Grâce Emmanuella	née	le	13/12/2003 = 04 ans,

une réquisition de transport en classe touriste par voie aérienne sur le parcours ABIDJAN/BRUXELLES (tarif étudiant pour les enfants mineurs).

Article 4:

La dépense est imputable au Budget du Ministère de l'Economie et des Finances.



Article 5:

La présente décision qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume de Belgique, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- MDPMEF	.1
- C/FINANCIER	2
- F/SOLDE (DEPENSES COMMUNES)	6
- F/ SOLDE (PERSONNELS SPECIAUX)	6
- T G E	2
- AMBACI/BRUXELLES	
- CHRONO/DRH/GPE	2
- DOSSIER DRH/GPE	. 2
- INTERESSE	2

Pour le Ministre et par Délégation Le Directeur de Cabinet Adjoint

BAKAYOKO Valama Georges

Ambassadeur